



Biergerbedeegung – Rue J.-B. Gellé Bonnevoie

REUNION DU 10 février 2021
Centre culturel Bonnevoie – 18h30

Collège échevinal

Lydie Polfer, bourgmestre
Simone Beissel, échevin
Laurent Mosar, échevin

Serge Wilmes, 1^{er} échevin
Patrick Goldschmit, échevin
Maurice Bauer, échevin

Administration communale

Laurent Schwaller, Francesca Motter (Service Espace public, fêtes et marchés), Joé Welter, Natalina Pires (Service Voirie), Gilles Hitz (Service Circulation)

COMPTE-RENDU

Madame le Bourgmestre et les membres du Collège Echevinal souhaitent la bienvenue aux participants. Cette réunion est la 3^e réunion concernant le réaménagement en surface de la rue Gellé. Une première réunion a été effectuée sous forme d'un workshop en septembre 2019. Les Services communaux ont par la suite élaboré, sur base des doléances, remarques et idées y formulées, un projet de réaménagement qui a été présenté en octobre 2020 lors d'une deuxième réunion. Les services communaux ont retravaillé le plan du réaménagement en prenant en compte les remarques effectuées par les habitants lors de cette réunion. Il s'agit en l'occurrence de « petites » adaptations vu que lors de la deuxième réunion, les participants (en majorité les mêmes participants que lors du premier workshop) étaient plutôt satisfaits du plan proposé.

Afin de présenter le projet du réaménagement de la rue Gellé dans son contexte, l'aménagement de la rue Vanérus et de la rue Xavier de Feller est également présenté (voir plan en annexe).

Ainsi Monsieur Welter prend la parole pour expliquer l'aménagement de la rue Vanérus et la rue Xavier de Feller. L'aménagement prévoit un élargissement du trottoir pour arriver à une longueur de 2m. Les bandes de stationnement sont délimités par des nouveaux arbres. Une chicane est intégrée dans la rue Vanérus afin de limiter la vitesse des voitures. La circulation reste en double sens. Dans la Rue Xavier de Feller les passages piétons sont prévus avec des dalles podotactiles, tout comme des arbres. Dans la Rue Vanérus il est prévu d'illuminer le passage piéton et d'intégrer aussi des dalles podotactiles. La rue Vanérus se termine dans un cul de sac, il est donc prévu de pouvoir faire demi-tour au fond de la rue (notamment aussi pour le camion-poubelles) sans devoir remonter la rue en marche arrière.

Monsieur Schwaller présente ensuite le projet de réaménagement de la rue Gellé. Le périmètre d'intervention s'étend sur toute la longueur de la rue Gellé, c'est-à-dire entre les carrefours Beving/Feller et Krier.

Un changement effectué suite aux demandes faites lors de la dernière présentation est l'ajout de bacs accueillant de la verdure diversifiée dans l'espace devant la cour d'école. Ainsi tant une végétation « sauvage », tout comme des plantations de fleurs aux couleurs diverses ou encore des jardins communautaires à petite échelle sont possible ici. La moitié des éléments en pierre a aussi été remplacé par des éléments en bois pour focaliser encore plus sur le côté « nature ». Le grand avantage de cet espace est qu'il est totalement à l'abris de toute circulation automobile. Les arbres sont maintenus ainsi qu'en gros le tracé de la voirie qui est juste adapté pour élargir les trottoirs du côté impair. La zone réaménagée se situe donc principalement au niveau de l'entrée de l'école. Cette zone est sensée être une zone conviviale et agréable.

Un autre changement effectué suite aux demandes faites lors de la dernière présentation est l'élargissement du passage piéton en face de l'école.

Deux propositions sont ensuite proposées concernant l'aménagement du carrefour avec les Rue Gellé, Xavier de Feller, Rue Beving et rue Huart. Dans la première proposition, l'aménagement est tel que l'axe automobile prioritaire reste l'axe Feller-D'Huart et que l'accès à la rue Gellé en provenance de ses deux rues est moins intuitif vu le changement du revêtement du sol à l'entrée de la rue Gellé. Dans la deuxième proposition le croisement entier sera mis sur le même niveau que le trottoir ne différenciant plus entre rue prioritaire et rue secondaire. La Ville exprime un préjugé favorable pour la proposition 1 ce qui n'est pas mis en question par la majorité des personnes présentes.

Lors de la libre discussion, les questions respectivement réponses suivantes ont encore été formulées :

- Un participant (n'ayant pas participé aux réunions antérieures) demande pourquoi la surface en gazon devant la cour de l'école a été complètement supprimée puisque cela serait contraire au bon écoulement des eaux et à une certaine biodiversité. Aussi il est demandé d'intégrer les dessins de rues dans la cour de l'école.
> *Il est expliqué que la demande de supprimer la surface de gazon est une demande explicite faite par les habitants lors des deux dernières réunions. C'est sur cette demande que se base le concept d'aménagement pour l'espace situé devant la cour de l'école qui a pour objet de transformer le gazon non utilisable actuellement en espace praticable et utilisable. L'écoulement des eaux est garanti par les arbres existants et les bacs à plantes prévus qui assurent aussi la fonction de biodiversité et ce bien plus que le « simple » gazon vu que les bacs peuvent héberger toutes sortes de plantes diverses convenant à toutes sortes d'animaux. Ainsi un « retour au gazon » est exclu. Concernant l'intégration de la cour d'école, l'idée (déjà évoquée lors d'une réunion précédente) a déjà été reprise et sera discutée avec les responsables de l'école d'ici peu.*
- Un participant demande pourquoi la rue Gellé ne peut pas devenir une zone de rencontre.
> *Il est expliqué que cette question a déjà été posée lors de la dernière réunion et qu'il y a été répondu dans tous les détails. Quoiqu'il en soit, vu que les arguments n'ont pas changé entretemps, il est expliqué que la zone de rencontre est un espace où le trottoir est au même niveau de la rue. Une telle mise à niveau de la rue Gellé est déconseillée du point de vue de la sécurité des piétons (et notamment des enfants) vu le caractère de la rue, à savoir peu de commerces, présence de nombreux garages privés et d'emplacements de stationnement et trafic de livraison. Une mise à niveau ne procurera qu'un faux sentiment de sécurité et n'améliorera pas la qualité de séjour de la rue. Madame le Bourgmestre ajoute que généralement dans les zones 30 des passages piétons ne sont pas prévus, mais lorsqu'un passage piéton est présent, il faut l'utiliser. Dans la configuration de la rue Gellé, une zone 30 est plus sécurisant qu'une zone de rencontre. Il est important de souligner que chaque rue est un cas de figure propre qui doit être analysé afin de pouvoir prendre une décision. La rue du verger et la rue Gellé ne peuvent pas être comparés car ce sont deux cas de figures différents.*

- Un participant demande à installer des ralentisseurs à l'endroit où le passage pour piétons est supprimé
 > *Il est expliqué que le passage piéton supprimé se situe à proximité d'entrées de garages resp. de livraison et que celui-ci est donc dangereux. La question des ralentisseurs peut être analysée par les services de la Ville mais Madame le Bourgmestre souligne que les ralentisseurs ont un grand désavantage, à savoir que ceux-ci provoquent beaucoup de bruit ce qui peut gêner les gens qui habitent dans la rue Gellé.*

- Un intervenant remarque encore que le projet ne prend pas en compte les cyclistes et un autre fait le constat que les vitesses ne sont pas respectées par les voitures dans la rue Gellé.
 > *Il est expliqué que dans une zone 30, la réglementation ne prévoit pas la création d'une piste cyclable à côté de la voirie. Les cyclistes sont supposés circuler avec le trafic automobile et se partager l'espace « roues ». Par ailleurs, le gabarit de l'espace disponible ne permet pas de créer une piste, voire « autoroute », pour vélos, sans enlever de l'espace aux piétons alors que la majorité des usagers à destination rue Gellé et notamment de l'école y située, sont des piétons. En plus une piste pour vélos dans la rue Gellé n'apporte à elle seule rien vue que les rues avoisinantes, aussi majoritairement dans le régime de zone 30, ne sont pas non plus équipées de pistes cyclables, et ce pour les mêmes raisons. L'accent dans le réaménagement de la rue Gellé est effectivement mis sur l'espace de rencontre au niveau des piétons afin de créer un espace convivial de rencontre devant la cour de l'école et non pas une route cycliste pour le passage. Pour les vélos des râteliers et emplacements sont bien évidemment prévus. Pour ce qui est de la vitesse, la Ville ne peut que réglementer et aménager, les contrôles doivent être faits par la Police. La Ville va intervenir auprès du Ministre compétent pour demander des contrôles plus fréquents.*

- Une autre demande d'un citoyen concerne l'intégration d'éléments pour s'asseoir à l'intérieur de la cour de l'école.
 > *Il est expliqué que la cour de l'école n'est pas ouverte en permanence et qu'elle est réservée aux enfants de l'école pendant les horaires de l'école, à l'inverse de l'espace devant la cour d'école. Cela n'empêche cependant pas que la cour de l'école soit également équipée d'éléments pour s'asseoir, similaires à ceux proposés dans la rue Gellé.*

- Un participant demande de contacter la Provençale afin de leur demander d'effectuer les livraisons en dehors des heures de début des cours d'école. Actuellement les livraisons sont effectuées vers 7h50, exactement au moment où beaucoup d'enfants entrent dans l'école.
 > *Les Services de la Ville vont contacter la Provençale pour adapter les horaires de livraison.*

- Un participant souligne que l'aménagement proposé de la rue Vanérus implique la suppression de quelques emplacements parking.
 > *Il est expliqué que la suppression des emplacements de parking apporte une plus-value de la rue pour les piétons, vu qu'une demande majeure consistait à élargir les trottoirs. Bien que la demande de parking soit élevée, notamment le parking souterrain près du centre culturel est sous-exploité. Ceci pourrait éventuellement constituer une alternative pour certains résidents, justement au profit d'un espace public plus qualitatif.*

- Un participant propose que l'espace devant l'entrée de la crèche dans la rue Beving devienne une zone 20.
 > *Cette proposition sera analysée dans le cadre d'une intervention future éventuelle dans la rue Beving.*

Avant de clôturer la réunion et de remercier l'ensemble des citoyens pour leur participation, il est encore précisé que le projet comme présenté aujourd'hui résulte de la participation des habitants présents lors des deux dernières réunions de participation citoyenne, vu le nombre élevé de personnes ayant assisté aujourd'hui pour la première fois à une réunion de participation citoyenne dans le cadre du

réaménagement de la rue Gellé et le nombre élevé de remarques parfois contradictoires avec les demandes enregistrées lors du 1^{er} workshop respectivement de la 2^e réunion.

Ainsi le projet sera maintenant finalisé par les services de la Ville en prenant en compte les remarques et idées comme indiqué ci-avant.

Rédaction rapport : FM/15/02/2021